

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 MARS 2009**

Etaient présents :

Tous les conseillers municipaux sauf GOUACHON Françoise qui a donné pouvoir à DORBON Cécile.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Lotissement Montperroux : L'achèvement des travaux de viabilisation est programmé pour fin mai. Le Notaire vient d'être saisi du dossier pour établissement des premiers compromis de vente (pour 8 lots sur 16).
- Etudes Eaux usées – Eaux pluviales : des réunions de travail hebdomadaires ont lieu avec le maître d'œuvre, SAFEGE. Le dossier sera soumis à la prochaine session du conseil pour définition des travaux à retenir en 2009 ; le but étant d'atteindre la séparation des eaux au maximum (subvention Agence de l'eau 30 %).
- Syndicat Scolaire Roulans-Marchaux : le Maire a donné compte-rendu du dernier comité syndical. Le Conseil Général a accepté la prise en charge de la cantine, avec l'ensemble du personnel, à compter du 01/01/2010. Le Syndicat devrait donc disparaître à cette date si la gestion du gymnase est confiée à une collectivité membre. Roulans a déjà donné son accord de principe.
- Le Tour de France traversera le village le samedi 18 juillet entre 16 h et 17 h en empruntant la RD 683 sens Baume-Besançon. Le Maire prévoit d'organiser une (ou des) animation(s) dans l'après-midi avec la collaboration des associations et/ou de la CCVA.
- A noter : les élections européennes auront lieu Dimanche 7 Juin

1. COMPTE DE GESTION 2008

Après présentation par le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 et donne quitus au Receveur Municipal.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Est désigné en qualité de nouveau Président de séance pour le vote du compte administratif : M. Dominique FIATTE.

Après présentation en détail par ses soins des données 2008, section par section, l'Assemblée approuve le compte administratif par 14 voix pour (le Maire, absent de la salle, n'a pas participé au vote) comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédents 2007 reportés		189 286,00		25 123,69
Affectation Résultat				76 000,00
Opérations 2008	464 358,80	629 630,35	855 194,14	502 833,84
TOTAUX	464 358,80	818 916,35	855 194,14	603 957,53

-----↓-----
+ 354 557,55

-----↓-----
- 251 236,61

Excédent au 31/12/2008..... 103 320,94 €

3. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2009

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide, par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, une augmentation de 2 % des taxes directes locales pour 2009 ce qui fait passer le produit attendu de 209 106 € à 213 289 €.

Les taux deviennent ainsi les suivants :

<input type="checkbox"/>	Taxe d'habitation	Passe de 7,19 à 7,33 %
<input type="checkbox"/>	Taxe foncière	Passe de 10,73 à 10,95 %
<input type="checkbox"/>	Taxe foncière non bâti	Passe de 23,64 % à 24,11 %
<input type="checkbox"/>	Taxe professionnelle	Passe de 8,95 à 9,13 %

L'assemblée décide par ailleurs de s'engager à ne plus augmenter les impôts jusqu'à la fin de sa mandature.

4. BUDGET PRIMITIF 2009

A/ Affectation du Résultat de Fonctionnement

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 comme suit :

Total Excédent 2008 : 354 557 € :

- Total à affecter en Investissement – 1068 : 279 585 €
- Reste en Fonctionnement - 002 : 74 972 €

B/ Vote du Budget Primitif 2009

Après présentation par le Maire section par section, le projet de budget primitif est adopté à l'unanimité (1) comme suit :

Budget Primitif 2009	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit Investissement 2008			251 236	
Excédent Fonctionnement 2008		74 972		279 585
Virement pour équilibre	156 128			156 128
Opérations 2009	508 499	599 982	514 417	329 940
TOTAUX	664 627	674 954	765 653	765 653
EXCEDENT		10 327		0

(1) 6 conseillers sur 14 ont toutefois marqué leur désapprobation quant au nouveau véhicule municipal retenu actuellement : celui-ci n'étant pas fabriqué en France.

5. DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FC TVA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FC TVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront au 1^{er} trimestre 2010 qu'ils ont respecté leur engagement au respect des montants effectivement réalisés en 2008.

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit **466 471 €**,

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune **703 517 €** des dépenses d'équipement brut soit une augmentation de **50,82 %** par rapport au montant référence déterminé par les Services de l'Etat,

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

6. SYNDICAT MIXTE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA VALLEE DU DOUBS

A/ Convention de passage de canalisations d'évacuation

Le Maire expose que, dans le cadre de la réalisation par le Sytteau du collecteur d'eaux usées le long de la vallée du Doubs, le tracé retenu nécessite le passage sur des propriétés privées. Afin de formaliser cette autorisation, une servitude de passage doit être conclue entre le propriétaire et le Sytteau.

Deux parcelles appartenant à la Commune de ROULANS – AB 342 et AB 346, le Conseil Municipal approuve le projet de convention de passage de canalisations et mandate le Maire pour sa signature.

B/ Adhésion de la Commune de Roche-Lez-Beaupré

Après lecture par le Maire de la délibération du Sytteau en date du 11 février écoulé, le conseil municipal émet un avis très favorable à l'adhésion au Sytteau de la Commune de Roche-Lez-Beaupré à compter du 01/01/2009.

7. QUESTIONS DIVERSES

Réclamations en mairie

Le Maire a donné lecture de deux courriers récemment reçus en mairie et de la suite donnée :

- Lettre de Madame Murielle SIMONIN

Demande d'exonération de taxe professionnelle pour le bureau de tabacs

Une réponse lui a été adressée lui précisant que, suite à une nouvelle répartition des zones réalisée par l'Etat, les contribuables roulanais ne pouvaient plus bénéficier de cet allègement fiscal depuis le 01/01/07.

- Lettre de M. GRILLET Michel

Alignement de la future rue Champ Picot

Une réunion aura lieu à ce sujet en mairie avec le Maire, les Adjoints, et les personnes concernées.

Proposition du Groupe SNI - Groupe Caisse des Dépôts

Après exposé du Maire, le conseil municipal décline la proposition du Groupe SNI pour la gestion du locatif communal notamment la gendarmerie.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 23 avril 2009

Le Maire,
A. JACQUOT